

La religion selon Durkheim

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb044_B_f0862

SourceBoite_044_B-46-chem | Durkheim.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).
Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

6² par lesquels la soc. prend ses. d'elle m.
de son

La définition du fait religieux

- De l'art de 99, il définit la religion et
contraint la société
- De l'art de 100, il refuse cette définition trop
formelle; il veut une def. par le contenu.
- Il ne veut pas def. le fait religieux et
surnaturel: parce que le surn. ne se définit que
par opp. avec le naturel. (le primitif n'a ni le un
du naturel, ni le surnaturel).
- Il refuse la def. par l'idée de divinité.
 - (1) il y a un rel. sans Δ (bouddhisme)
 - (2) l'idée personnelle de Δ est l'idée dérivée
 - (3) les rites sont efficaces sans passer par l'inter-
médiation de Δ .

5. définit le fait religieux par
une distinction radicale de sacré et du
profane. (elle prend des formes dérivées: naturel,
et surnaturel). L'initiation est le passage
du profane au sacré.
Le sacré se définit matériellement par le tabou.